S/2005/388 **Nations Unies**



Conseil de sécurité

Distr. générale 7 juin 2005 Français Original: anglais

Lettres identiques datées du 13 juin 2005, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République arabe syrienne, datée du 11 juin 2005 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

> L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Fayssal Mekdad

Annexe aux lettres identiques datées du 13 juin 2005, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original: arabe]

Déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République arabe syrienne

En réponse aux déclarations de certains responsables du Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'intervention de la Syrie dans les affaires intérieures du Liban du fait de la prétendue présence d'éléments des services de renseignements syriens dans ce pays, le Gouvernement syrien tient à affirmer que ces allégations sont dénuées de tout fondement et que la Syrie a achevé de retirer toutes ses troupes et ses services de renseignements le 26 avril 2005. L'Organisation des Nations Unies a confirmé ce retrait dans le rapport établi par son équipe de vérification en date du 23 mai 2005. En conséquence, la Syrie rejette tout rapport ou toute déclaration contraire aux faits officiellement établis.

La République arabe syrienne est profondément étonnée que le Gouvernement des États-Unis accorde créance à des rapports ou des déclarations émanant de personnes aux visées douteuses, à l'intérieur ou à l'extérieur du Liban. La Syrie tient, une fois de plus, à affirmer qu'elle est aussi attachée à la sécurité et à la stabilité du Liban qu'à sa propre sécurité et stabilité.

Damas, le 11 juin 2005

2 0538449f.doc